



Connaître les moyens de se défendre sur son lieu de travail

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 10 septembre 2003

Bonjour,

Je souhaiterais connaître les moyens de se défendre sur son lieu de travail concernant la loi EVIN

Je vous explique : je suis non fumeuse et en plus asthmatique et depuis quelque temps je travaille dans une société où les fumeurs sont les rois.

Que puis je faire pour me défendre ?

Merci de me répondre

Cordialement,

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous êtes prête à affronter les risques inhérents à une action, contactez nous à nouveau.